



## DIRIGEANTS ASSIMILÉS SALARIÉS UTILISANT LE TESA SIMPLIFIÉ OU L'APPEL CHIFFRE : RÉDUCTION FORFAITAIRE DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES 2020

### INTÉRÊT DE LA MESURE

Si votre entreprise a été impactée par la crise sanitaire liée au covid-19 et afin de soulager votre trésorerie, cette mesure vise à vous permettre, à titre exceptionnel de bénéficier d'une aide au paiement des cotisations et contributions sociales dues sur l'année 2020 en tant que dirigeant, assimilé salarié, non pourvu d'un contrat de travail.

**DATE LIMITE DE RETOUR : AU PLUS TARD LE 15 JANVIER 2021.**

### VOS INFORMATIONS

Identifiant MSA (numéro ET Etablissement)/ou SIRET) :

Etablissement pour lequel vous faites la demande :

Nom, prénom ou raison sociale :

Votre adresse e-mail :

Votre numéro de téléphone :

Nom, prénom du mandataire :

N° de sécurité sociale du mandataire :

**Pour bénéficier de ces deux mesures votre établissement doit être dans une des situations suivantes (cochez la case qui vous correspond parmi les suivantes) :**

- Votre activité relève de l'un des secteurs de la **catégorie A** (référez-vous à la notice explicative pour la liste des secteurs de la catégorie A). Le montant de votre réduction est égal dans ce cas à 2 400 €.

**Préciser l'activité :**

- Votre activité relève de l'un des secteurs de la **catégorie B** (référez-vous à la notice pour la liste des secteurs de la catégorie B) et il a subi une baisse de chiffre d'affaires ou de recettes (référez-vous à la notice pour le montant et l'évaluation de cette baisse). Le montant de votre réduction est égal dans ce cas à 2 400 €.

**Préciser l'activité :**

- Votre activité ne relève ni de l'un des secteurs de la **catégorie A**, ni de l'un des secteurs de la catégorie B mais elle implique l'accueil du public et a fait l'objet d'une fermeture administrative (**et non volontaire**). Le montant de votre réduction est égal dans ce cas à 1 800 €.

**Préciser l'activité :**